



RENTREE 2023-2024

Toutes les informations



Planning prévisionnel cours 2023-2024

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
A partir de 17h30 Cours particuliers ou Privé sur demande	A partir de 17h30 Cours particuliers ou Privé sur demande	14h-15h Galop 4-5 (1h) 15h15-16h00 Galop 2-3 (45 min) 16h15-17h Galop 1 (45 min) 17h15-18h : Débutants découverte (45 min) 18h15-19h15 : Propriétaires	A partir de 17h30 Cours particuliers ou Privé sur demande	18h Propriétaires	8h-9h : Propriétaires 9h-10h : Galop 5-6 10h-11h : Galop 2-3 11h15-12h : Poney Argent-Or 14h-14h45 Galop 1 15h-15h45 : Galop 1 (Groupe 2) 16h-16h45 Débutants découverte (Groupe 1) 17h-17h45 Débutants découverte (Groupe 2 si G1 complet)

*

Planning susceptible à changement selon la fréquentation Toute réservation non décommandée 24h à l'avance sera décomptée de votre forfait.

SCEA DU GRAND RANG
23 TER RUE DOMINIQUE LARREY
10500 BRIENNE LE CHATEAU

06.52.54.68.78 / CENTREEQUESTREDUGRANDRANG@GMAIL.COM

Cavalier / Cavalière

Nom et prénoms : _____ Licence n° _____

Adresse : _____

Téléphone : _____._____._____._____/ _____._____._____._____ Courriel : _____

Date de naissance : ___ / ___ / _____

Personne à contacter en cas d'urgence : Nom _____ Téléphone : _____._____._____._____

Titulaire(s) de l'autorité parentale : _____

Je soussigné(e), atteste avoir pris connaissance et accepter les conditions générales de vente du présent contrat.

Je reconnais avoir été informé(e), conformément à l'article L. 321-4 du Code du sport, de l'intérêt que présente la souscription d'une assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels auxquels mon enfant peut être exposé dans le cadre de la pratique de l'équitation.

Je reconnais avoir pris connaissance et signé les conditions d'assurance responsabilité civile et individuelle accident offertes par la licence FFE, ainsi que des modalités permettant de souscrire des garanties complémentaires détaillées dans le présent contrat, sur la page cavalier de mon enfant depuis le site www.ffe.com et sur www.pezantassure.fr.

Je reconnais avoir parfaitement conscience de la différence d'indemnisation entre les garanties d'assurance de base offertes dans la licence FFE et les garanties complémentaires payantes proposées. Je fais ainsi le choix suivant :

Je souscris les garanties d'assurance individuelle accident offertes par la licence FFE.

Je souscris une garantie complémentaire payante auprès du cabinet Generali Pezant, directement sur la Page Cavalier FFE depuis le site www.ffe.com ou sur www.pezantassure.fr.

J'atteste avoir recueilli un avis médical favorable et ne présenter aucune contre-indication à la pratique de l'équitation

J'accepte d'être recensé(e) dans le fichier informatique du club et bénéficie directement auprès du club d'un droit d'accès, de portabilité et de rectification conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée.

J'accepte l'utilisation de l'image de mon enfant par le club dans le cadre de la pratique de ses activités équestres.

Je n'accepte pas l'utilisation de l'image de mon enfant par le club dans le cadre de la pratique de ses activités équestres.

J'atteste avoir pris connaissance et signé le règlement intérieur du centre équestre.

Date et signature (précédée de la mention lu et approuvé) :

ARTICLE 1 : ORGANISATION

Toutes les activités de l'établissement équestre ainsi que toutes ses installations sont placées sous l'autorité d'un des gérants de la SCEA du GRAND RANG.

Pour assurer sa tâche le responsable désigné peut disposer des Instructeurs, Enseignants, personnels d'écurie et éventuellement du personnel administratif placés sous son autorité.

ARTICLE 2 : DISCIPLINE

a - Au cours de toutes les activités et en particulier à l'intérieur des locaux ou installations, les membres doivent observer une obéissance complète à l'encadrement et appliquer en particulier les consignes de sécurité fixées.

b - En tout lieu et en toute circonstance, les membres sont tenus d'observer une attitude déférente vis-à-vis du personnel d'encadrement ainsi qu'une parfaite correction à l'égard des autres préposés.

c - Tout membre a la possibilité de présenter en permanence une réclamation en se conformant à l'article 4 ci-dessous, aucune manifestation discourtoise envers l'établissement, ses membres ou son personnel n'est admise.

ARTICLE 3 : SECURITE

Les chiens sont INTERDITS dans l'enceinte de l'établissement. (En dehors de ceux de l'établissement)

Les vélos scooter et vélomoteurs doivent être stationnés à l'endroit prévu à cet effet.

Aucun jeu de ballon ni comportement risquant d'effrayer les chevaux n'est autorisé dans l'enceinte de l'établissement.

ARTICLE 4 : RÉCLAMATIONS

Tout membre désireux de présenter une réclamation qu'il estime motivée et justifiée concernant le centre peut opérer de la manière suivante :

- a)** En s'adressant directement aux Gérants

Toute réclamation présentée ainsi recevra une réponse dans les délais les plus brefs.

ARTICLE 5 : SANCTIONS

Toute attitude répréhensible d'un membre et en particulier toute inobservation des statuts ou du Règlement Intérieur expose celui qui en est responsable à des sanctions allant de la mise à pied (1 mois maximum) à l'exclusion définitive. Tout membre faisant l'objet d'une sanction ne peut prétendre à aucun remboursement des sommes déjà payées par lui et se rapportant aux activités dont la sanction le prive.

ARTICLE 6 : TENUE

- a** - Les membres de l'établissement équestre doivent, pour monter à cheval, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, adopter une tenue vestimentaire correcte et conforme aux usages traditionnels de l'Équitation Française.
- b** - **Le port du casque est obligatoire.** Il doit être porté afin de constituer une protection effective pour le cavalier et être **conforme à la norme NF EN 1384.**
- c** - En outre, pour participer à certaines manifestations sportives, les cavaliers représentant le centre peuvent être astreints à porter la vareuse aux couleurs du club.
- d** - De manière habituelle, les membres sont invités à porter l'insigne du club lorsqu'ils participent à ces activités.

ARTICLE 7 : ASSURANCES

- a** - Les membres sont obligatoirement assurés pour leur responsabilité civile dans le cadre de l'assurance de l'établissement, durant le temps de l'activité équestre.
Il leur appartient de prendre connaissance, au secrétariat, de l'étendue et des limites de garantie qui leur sont ainsi accordées.
- b** - Aucun membre ne peut participer aux activités de l'établissement s'il n'a pas acquitté de son inscription pour l'année en cours.
- c** - La responsabilité de l'établissement équestre est dérogée dans le cas d'un accident provoqué par une inobservation du Règlement Intérieur.
- d** - L'établissement équestre tient à la disposition de ses clients différentes formules d'assurance en responsabilité civile et individuelle accident, couvrant la pratique de l'équitation.

ARTICLE 8 : REPRISES – LECONS – PRISE EN CHARGE DES ENFANTS MINEURS

Le Tarif des reprises : voir tableau annexe

Les forfaits hors vacances scolaires sont nominatifs et non remboursable, sauf en cas de contre-indication médicale, leurs dates de validité sont indiquées sur le tableau « tarif » il vous est possible de « récupérer » 1 séance maximum par forfait la 1^{ère} semaine des vacances suivantes.

Les cavaliers mineurs ne sont sous la responsabilité de l'établissement équestre que durant leur heure de reprise et durant le temps de préparation de l'équidé et le retour à l'écurie – soit par exemple, un quart d'heure avant la reprise et un quart d'heure après la reprise-. En dehors des heures de reprises vendues les mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents ou de leur tuteur légal.

**Toute activité (cours, stage...) est payable à la réservation pour être prise en compte.
Il est possible de payer en plusieurs fois par chèque.**

Article 9 CONDITIONS D'ANNUALATION & RÉSERVATION

- Cours (reprise) :
Annulation maximum 24h à l'avance en dessous de 24h la reprise sera perdue
 - Forfaits : Forfait nominatif, non transformable. Seul 1 cours du forfait est rattrapable MAXIMUM la première semaine des vacances suivantes. (Règlement intérieur),
 - Carte 10 cours : carte recreditée si annulation 24h à l'avance attention votre carte à une date de validité.
- Cours à l'unité : Recredité si annulation 24h à l'avance

- . Stages & activités ponctuelles (cours privé ; promenade...)

Nombre de jour avant 1ere journée	Réservation au bureau	Réservation en ligne
21 jours	80%	78%
De 20 à 15 jours	50%	48%
De 14 à 10 jours	20%	18%
Moins de 10 jours	10%	8%
Sur présentation d'un certificat médical	Avoir de 100% valable 12 mois	Avoir de 100% valable 12 mois

ARTICLE 9 : PROPRIÉTAIRES DE CHEVAUX

Les chevaux des membres actifs peuvent être pris en pension par le centre aux conditions suivantes:

1 - Production d'un certificat vétérinaire attestant que le cheval est en bonne santé, avec le signalement des tares éventuelles.

2 - Le prix de pension est fixé par mois civil et par cheval; il est payable mensuellement :

Voir tableau annexe 2 correspondant à la pension, somme passible de la T.V.A. au taux de 5,5 % à la charge du propriétaire.

La ferrure et les soins vétérinaires seront à la charge du propriétaire. Chaque propriétaire pourra participer aux reprises avec son cheval, sous réserve d'avoir pris rendez-vous et moyennant une participation de (voir tableau tarif)



Centre Equestre du Grand Rang



Tarifs 2023-2024

Forfait découverte	Enfant 2x45min	Adultes 2x1h
non renouvelable HT : TVA(5,5%)	35,00 € 33,18 € 1,82 €	40,00 € 37,91 € 2,09 €
Forfaits hors vacances	45 min	1h
Du 4 Septembre au 21 Octobre 2023 7 séances Enseignement (tva20%) / Utilisation installation (tva5,5%)	141,00 € 75,03 € 65,97 €	155,00 € 82,48 € 72,52 €
Du 6 Novembre au 23 Décembre 2023 7 séances Enseignement (tva20%) / Utilisation installation (tva5,5%)	141,00 € 75,03 € 65,97 €	155,00 € 82,48 € 72,52 €
Du 8 Janvier au 24 Février 2024 7 séances Enseignement (tva20%) / Utilisation installation (tva5,5%)	141,00 € 75,03 € 65,97 €	155,00 € 82,48 € 72,52 €
Du 11 Mars au 20 Avril 2024 6 séances Enseignement (tva20%) / Utilisation installation (tva5,5%)	120,00 € 63,86 € 56,14 €	133,00 € 70,78 € 62,22 €
Du 6 Mai au 6 Juillet 2024 9 séances Enseignement (tva20%) / Utilisation installation (tva5,5%)	181,00 € 70,78 € 62,22 €	199,00 € 81,95 € 72,05 €
Séance vacances Réserver aux cavaliers qui ont souscrit à un forfait Enseignement (tva20%) / Utilisation installation (tva5,5%)	20,50 € 70,78 € 62,22 €	22,50 € 81,95 € 72,05 €

Sans forfait

Carte 10 séances valable jusqu'au 4 juillet 2024 Enseignement (tva20%) / Utilisation installation (tva5,5%)	215,00 € 114,41 € 100,59 €	235,00 € 125,06 € 109,94 €
Séance à l'unité Enseignement (tva20%) / Utilisation installation (tva5,5%)	22,50 € 11,97 € 10,53 €	25,50 € 13,57 € 11,93 €
Séance 30 minutes Enseignement (tva20%) / Utilisation installation (tva5,5%)		17,00 € 9,05 € 7,95 €
Séance Particulière (3 cavaliers) 1h par cavalier Enseignement (tva20%) / Utilisation installation (tva5,5%)		35,00 € 18,63 € 16,37 €
Séance Privée (1 cavalier) 45 minutes Enseignement (tva20%) / Utilisation installation (tva5,5%)		35,00 € 18,63 € 16,37 €
Licence FFE Obligatoire	25,00 € Moins de 18 ans	36,00 € Plus de 18 ans

Stage vacances scolaires

	Réguliers	Extérieurs
Demi-journée Enseignement (tva20%) / Utilisation installation (tva5,5%)	35,00 € 18,63 € 16,37 €	40,00 € 21,29 € 18,71 €
Journée Enseignement (tva20%) / Utilisation installation (tva5,5%)	50,00 € 26,61 € 23,39 €	55,00 € 29,27 € 25,73 €
Forfait 5 demi-journées Enseignement (tva20%) / Utilisation installation (tva5,5%)	165,00 € 87,80 € 77,20 €	170,00 € 90,47 € 79,53 €
Forfait 5 journées Enseignement (tva20%) / Utilisation installation (tva5,5%)	235,00 € 125,06 € 109,94 €	240,00 € 127,72 € 112,28 €



Concours Club

(Hors engagements)

1 parcours	75,00 €	2 parcours	85,00 €
HT: 73,53 € TVA 20%	1,47 €	HT: ##### TVA 20%	1,67 €

Pension

Mise à disposition d'un poney inclus 2 cours collectif/semaine Pension (tva20%) / Utilisation installation (tva5,5%)	180,00 € 95,79 € 84,21 €
---	-----------------------------

Les Forfaits hors vacances sont nominatif et non remboursable, 1 séance max rattrapable pendant les vacances suivantes elles ne sont n'y remboursables n'y transformables, le paiement doit-être effectué avant la 1ere séance

Toute prestation est payable à la réservation et est non remboursable.

Licence FFE OBLIGATOIRE

Toute séance non décommandée 24H à l'avance reste due

Tarifs valables du 1er Septembre 2023 au 31 Aout 2024

Explications des tarifs :

- Si vous êtes nouveau client ou découvrant de l'équitation optez pour le forfait découverte
- Vous souhaitez monter toutes les semaines, optez pour les forfaits ils sont moins chers mais vous engage à venir aux dates indiquées, nous vous rappelons qu'une séance maximum par forfait peut être rattrapée la 1^{ère} semaine des vacances suivantes.
- Vous êtes sur une garde alternée : optez pour la carte de 10 séances, vous pouvez venir quand vous le souhaitez jusqu'à la fin de sa date de validité.
- Vous voulez être vraiment libre ou vous êtes juste de passage optez pour les séances à l'unité.

Moyen de paiement disponibles

Espèce, chèques, carte bancaire, bon CAF et Pass Sport



Vous êtes prêt ?

2 solutions pour réserver :

En ligne via : <https://ce-grand-rang.cavasoft.fr>

Si vous êtes déjà client utilisez votre compte habituel (tuto ci-dessous)

Vous êtes nouveau inscrivez-vous

Vous avez des questions ? : 06 52 54 68 78 à partir du 30 Aout

Aide à l'emploi de votre espace perso

Notice très complète fournie par Cavasoft <https://ce-grand-rang.cavasoft.fr/assets/guide-cavalier.pdf>

Pour faire plus simple.

Vous souhaitez acheter :

Un forfait rendez-vous sur boutique puis FORFAIT

Une carte rendez-vous sur boutique puis Carte

Un forfait découverte rendez-vous sur boutique puis carte (oui il y a un piège désolé) puis suivez la procédure ci-dessous (au lieu de « ajouter panier » cliquez sur crédit carte)

Une séance à l'unité rendez-vous dans REPRISE, inscription aux reprises, sélectionnez la date et la reprise, ajouter au panier (présélectionner) choisissez l'article correspondant puis ajouter.

La licence FFE rendez-vous dans article

Centre Équestre du Grand Rang

23 ter rue Dominique Larrey

10500 Brienne le Château

06.52.54.68.78

centreequestredugrandrang@gmail.com

<https://ce-dugrandrang.com>